

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015**

Le vendredi 11 septembre à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Dominique DESROCHES, Ghislaine COLIN adjointes, MM. Didier GIRARD, Frédéric BREMARD adjoints, Mmes Isabelle CLIQUE, Elisabeth GOARIN, Katia LEARD, Hélène LENORMAND, Sophie LEGRAND conseillères municipales,  
MM. Christophe BABILLOT, Olivier BIDERE, Wenceslas de LOBKOWICZ, Sébastien VALLENGELIER conseillers municipaux.

Absents / Pouvoirs :

M. Daniel FOUET a donné pouvoir à Mme Dominique DESROCHES.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance du 11 septembre 2015**

A la demande de M. le Maire et après accord unanime des présents,

- est retiré de l'ordre du jour : Délibération autorisant la cession de la parcelle ZI 134 sur le VC 659
- est rajouté à l'ordre du jour : Délibération sur la composition de la commission sur l'ancienne gare

**L'ordre du jour de la séance du 11 septembre est ainsi modifié**

1. Délibération pour l'instauration d'un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme
2. Délibération autorisant M. BREMARD à représenter la commune devant le T.I. de Coutances;
3. Composition de la commission de l'ancienne gare
4. Délibération pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au club de Football.
5. Points sur :
  - a) La rentrée scolaire (école, NAP, restaurant scolaire)
  - b) La bibliothèque municipale;
  - c) Le site internet et le dossier téléphonique;
  - d) La réglementation de la vitesse sur les RD 58 et 836 en centre bourg;

**1 – INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES ZONES U ET AU DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil est informé par Monsieur le Maire, qu'il serait opportun de reconduire dans le PLU adopté au mois de juillet le droit de préemption urbain au profit de la commune pour les zones U et AU qui existait auparavant dans le POS. En effet, les demandes d'aliénations de terrains sont nombreuses aux alentours de 20 à 25 par an.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer au profit de la commune un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU adopté le 3 juillet 2015.***

## 2 – AUTORISATION DONNEE A M. BREMARD DE DEPOSER UNE PLAINTE DEVANT LE T.I. DE COUTANCES

A la suite de l'identification des personnes ayant cambriolé l'atelier municipal, il convient d'autoriser M. Frédéric BREMARD Adjoint au Maire de représenter la commune devant le Tribunal de Coutances pour déposer plainte.

***Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. BREMARD de représenter la commune devant le T.I. de Coutances pour déposer plainte contre les auteurs du cambriolage commis à l'atelier municipal.***

## 3 – COMPOSITION DE LA COMMISSION DE L'ANCIENNE GARE

A la suite de la décision du conseil municipal de ne pas poursuivre le projet de restaurant dans l'ancienne gare, la municipalité s'est rapprochée de la CAPE, pour bénéficier d'une expertise technique pour clôturer les contrats en cours. Les services de la CAPE analyseront également les besoins respectifs de la commune et les leurs pour l'aménagement de ce bâtiment, dans l'optique de conserver les subventions qui avaient été accordées. Un rapport de la CAPE devrait être disponible sous peu, qui devra être soumis au Conseil, après analyse en commission. Dans la mesure où une telle tâche dépasse le mandat d'origine de la commission de l'ancienne gare, il convient de voir si la composition de cette commission doit être maintenue ou revue.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de reconduire à l'identique la composition de la commission de l'ancienne gare.***

## 4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE FOOTBALL

Mme Ghislaine COLIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil que le club de football intercommunal rassemble de plus en plus de jeunes, dont 19 de Breuilpont. C'est pourquoi, le club songe à conclure un "Emploi d'avenir" (Contrat à durée déterminée de 1 an pour un jeune de 16 à 25 ans) pour aider le club dans les tâches d'organisation et de préparation. Un tel contrat de 35 heures par semaine est pris en charge à 80% par l'Etat, les communes finançant le solde. C'est pourquoi, le club sollicite une subvention exceptionnelle de 600 Euros.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 600 Euros au club de football.***

## POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame DESROCHES 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire fait un point très complet sur la récente rentrée scolaire :

- **Effectifs** : Ils sont supérieurs de 7 enfants à ce qui avait été prévu lors de la séance du 3 juillet, soit 174 élèves toujours répartis en 7 classes.
- **NAP** : La personne des "Francas" a pris en charge l'organisation pratique :
  - 101 inscrits en élémentaire et 62 en maternelle,
  - En classes élémentaires il y a 3 intervenants extérieurs (danse, musique et chant) et 2 animateurs d'Atlej, soit un total de 5 animateurs, alors qu'il en faudrait 6 (1 pour 18 élémentaires) une animatrice des Francas sera mise à disposition (gracieusement) le jeudi pendant la période septembre/décembre. Un point sera fait pour structurer la poursuite de ces activités.
  - En classes maternelles, le besoin est de 5 animateurs (1 pour 14 enfants) : 1 ATESM, 2 aides maternelles et les 2 agents de la cantine scolaire. Néanmoins ces derniers ne souhaitent pas prendre en charge les activités, car elles n'ont pas de temps de préparation pour trouver ce qu'elles peuvent faire et elles n'ont pas non plus, été formées pour ce faire.

Dans l'immédiat Céline des Francas les assistent tous les mardis et jeudis mais cette situation ne pourra pas perdurer, c'est pourquoi nous allons étudier (*avant la fin du mois*) les fiches de poste de nos 5 agents afin de "dégager" un temps de préparation pour leurs activités, Céline des Francas les accompagnera.

- **Cantine** : Pour 44 places disponibles en maternelle et 72 en élémentaire, les effectifs sont chargés, en particulier le jeudi avec 114 enfants. Priorité devrait être donnée aux enfants dont les 2 parents travaillent, car il n'est pas possible de faire deux services. En effet, les locaux, qui ont désormais plus de 20 ans, ne sont pas adaptés pour le nombre d'élèves actuels.

#### **POINT SUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

*Mme Ghislaine COLIN, Adjointe au Maire*, informe le Conseil que l'équipe actuelle des amis de la bibliothèque s'arrête et que les sortants ont du mal à trouver des successeurs. Les effectifs sont en baisse : ce sont surtout les enfants (et leurs parents) qui ont recours à la bibliothèque. Un questionnaire sera diffusé pour mieux connaître les besoins des utilisateurs actuels et potentiels et identifier des bonnes volontés pour continuer.

#### **POINT SUR LE SITE INTERNET ET LE DOSSIER TELEPHONIQUE**

*M. BABILLOT* informe le Conseil que le prestataire en charge du site Internet aura finalisé son projet de site (développement et charte graphique) qui sera prêt début octobre. C'est pourquoi, le défi actuel est de pourvoir ce projet de site avec des contenus. Il lance un appel aux bonnes volontés. Il diffusera l'arborescence du site aux membres du conseil pour que chacun puisse voir comment il peut y contribuer.

*M. BABILLOT* rend compte également de l'analyse des coûts téléphoniques de la Mairie. Cela se traduit par une multiplicité de prestataires et de contrats différents tant pour les lignes fixes, que mobiles, qu'Internet. De plus certains contrats comportent des clauses désormais peu compétitives (p.e. coût des communications hors "forfait") et pour avec un engagement ferme dans le temps. Il y a donc un besoin de rationalisation de ces différents contrats pour avoir recours à des conditions plus compétitives.

#### **REGLEMENTATION DE VITESSE SUR LES RD 58 ET 836 EN CENTRE BOURG**

*M. BREMARD, Adjoint au Maire* expose que de nombreux véhicules traversent le centre bourg à des vitesses excessives, malgré les panneaux et les obstacles pour les faire ralentir, ce qui a causé un accident cet été. La gendarmerie ne peut sanctionner ces excès de vitesse, faute de base juridique. En effet, il s'avère qu'il n'y a pas d'arrêté municipal en ce sens. Après un court débat la proposition d'un arrêté limitant la vitesse dans le centre bourg à 30 km/h pour les poids lourds et 50 km/h est retenue, ainsi que 30 km/h dans le domaine de Saint Chéron.

#### **TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ *Monsieur le Maire* indique que le bilan d'activité 2014 de la CAPE est disponible en Mairie. Son approbation sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion (le 23 octobre) du Conseil municipal.
- ❖ *Mme Dominique DESROCHES* informe que la parution du prochain bulletin est prévue pour octobre.
- ❖ *M. Wenceslas de LOBKOWICZ* :

- Fait part que le directeur de la SECOMILE lui a demandé d'informer le Conseil que l'inauguration du programme du Val Robinson aura lieu vendredi 9 octobre à 11h00 pour tenir compte de la disponibilité de Madame DELALANDE Présidente de la SECOMILE et en présence du Président de la CAPE M. VOLPATTI. La SECOMILE souhaite que la salle des fêtes soit mise à disposition pour un vin d'honneur.
- Demande si la commune de Breuilpont sera représentée individuellement à la réunion sur l'accueil des réfugiés organisée le 12 septembre au ministère de l'Intérieur. Notre commune ne sera pas représentée.

❖ Mme Elisabeth GOARIN :

- Concernant "le pompage d'eau" évoqué lors du précédent Conseil une réunion sera organisée à la fin du mois.
- Evoque l'existence ou non d'une convention entre la banque alimentaire et le CCAS, afin de pouvoir ou non collecter des produits frais : une réunion est prévue le 19 septembre avec le CCAS.
- Sur la question de la collecte des encombrants il est précisé que la commune va en organiser une par an.

❖ Mme Katia LEARD demande qu'un panneau d'affichage protégé par du plexi glace soit installé à l'école.

❖ Mme CLIQUE demande que le compteur électrique existant devant la brasserie puisse être dissimulé. Cette question sera examinée dans le cadre global de l'aménagement de la place.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35.